

JE PENSE ÊTRE EN SITUATION DE HANDICAP

et je ne vois pas l'intérêt de me faire reconnaître



LE SAVIEZ-VOUS ?

Les personnes en situation de handicap ayant déclaré leur situation à leur employeursont 2X plus satisfaites au travail que celles ne l'ayant pas fait.

Faire reconnaître sa situation de handicap, c'est :

Préserver votre santé au travail :

déclarer votre handicap, c'est réduire les risques d'une aggravation de votre situation liée à votre activité professionnelle en permettant de lever les difficultés rencontrées dans l'exercice de votre métier.

Anticiper votre évolution professionnelle :

ne pas partager avec son employeur ses restrictions et aménagements, c'est prendre le risque de dégrader votre situation et de vous exposer à des difficultés croissantes et à l'issue incertaine.

Accéder à des avantages au quotidien :

Prêt pour travaux d'adaptation de votre logement, accès à un logement adapté, cellule de soutien psychologique, accompagnement social...

Bénéficier le cas échéant d'un aménagement

technique, organisationnel ou horaire de votre poste de travail.

Accroître vos opportunités d'accéder à l'emploi intérim, grâce à l'abondement de votre CPF qui favorise votre accès à la formation, ainsi qu'au cas de recours "Bénéficiaire de l'obligation d'emploi" créé depuis le 1er janvier 2020.

En 2021, **5000 personnes en situation de handicap ont été mises à l'emploi** par les agences Adecco partout en France, alors pourquoi pas vous ?



VOUS SOUHAITEZ EN SAVOIR PLUS ?

Chez Adecco, nous vous informons sur les enjeux de la reconnaissance et répondons à vos questions sur le handicap au travail.

N'hésitez pas à contacter notre service dédié avoscotesinterimaires@adecco.fr !